

Du côté des pharmacies

Des assurés Cnamgs reçus normalement

SNN
Libreville/Gabon

LES ordonnances de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) délivrées par les différentes structures de soins privées sont bel et bien prises en charge dans la quasi-totalité des pharma-

cies de la capitale. Il nous a été donné l'occasion de le constater, en sillonnant, hier, quelques espaces agréés de vente de médicaments à Libreville. De la pharmacie "les Forestiers" à la pharmacie Centrale, en passant par celle de Sainte-Marie, etc, une même réalité : les patients munis des ordonnances Cnamgs étaient reçus à la caisse, au même titre que tous les autres clients de ces différents espaces

pharmaceutiques. « J'ai payé mes médicaments tranquillement avec mon ordonnance Cnamgs. Elle n'a pas été refusée. Au contraire, tout s'est déroulé comme d'habitude, sinon mieux parce que, aujourd'hui, il n'y a pas trop de personnes dans la file d'attente. Je pense que le problème n'est pas au niveau des pharmacies, mais plutôt dans les CHU où les médecins refusent de recevoir les patients assurés exclusivement à la Cnamgs. Par exemple, je sors là d'une clinique où la carte Cnamgs a été acceptée », nous a expliqué un patient sortant



Dans les pharmacies, les assurés Cnamgs sont reçus sans difficulté, comme ici aux "Forestiers".

Médicaments/Signature de convention entre la Cnamgs, Ecobank et le Sypharga

Les pharmacies désormais payées 24 heures après la prestation



Echange des documents entre les différentes parties.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UNE signature de protocole d'accord a eu lieu, hier, entre la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), Ecobank et le Syndicat des pharmaciens du Gabon (Sypharga). Elle portait sur le règlement des prestations des pharmacies partenaires de la Cnamgs. Selon ce protocole d'accord, les pharmacies seront désormais payées 24 heures après la prestation, via Ecobank. Une innovation qui, selon le DG de la Cnamgs, Renaud Allogho Akue, va empêcher de retomber dans les ruptures de prestations. « Cette convention entre dans le cadre des travaux que nous avons entrepris depuis un certain temps. Qui sont de trouver des solutions idoines permettant à l'ensemble de nos partenaires de fonctionner de manière optimale. Comme vous le savez, la Cnamgs procède aux paiements des factures de ses partenaires avec parfois des retards qui ne correspondent pas nécessairement aux délais de leur calendrier, où ils doi-

vent se ravitailler et payer à leur tour leurs prestataires. Nous avons donc travaillé pour trouver une solution qui leur permet de ravitailler leurs stocks, et que les suspensions de prestations cessent. Aujourd'hui, nous avons une solution pérenne avec Ecobank, qui leur permettra, sous 24 heures, de rentrer dans leur dû », a expliqué Renaud Allogho Akue qui croit qu'avec cette convention, le problème de retard de paiement sera définitivement réglé. Avant de préciser que « cette convention a une durée d'un an. Nous voulons d'abord bien voir comment cela fonctionne. La Cnamgs sera ravie de poursuivre cette innovation, si elle est concluante », précise le DG de la Cnamgs. La présidente de la Sypharga, Dr Grâce Lise Nze Nkoure, au sortir de cette signature, a exprimé un sentiment de satisfaction. « Nous nous félicitons de voir cet accord aboutir. Je suis heureuse pour cette action d'aujourd'hui et nous osons espérer que cela va perdurer. Et que pendant au moins un an, les pharmaciens n'auront plus à se plaindre. »

de la pharmacie des Facultés, sur le boulevard Léon-Mba. Autant de témoignages qui

ont le mérite de confirmer que les ordonnances de la Cnamgs ne rencontrent jusqu'ici aucun problème

dans les pharmacies. Contrairement à ce que rapportent certaines sources.



Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US

Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République gabonaise)
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU MARDI 21 MAI 2019

Les actionnaires de la société Total Gabon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 21 mai 2019 à 10 heures, dans les bureaux de Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, à Libreville (Gabon), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018 et Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers 2018 et sur les conventions réglementées ;
- approbation des comptes de l'exercice 2018 ;
- affectation du résultat 2018 ;
- ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- renouvellement des mandats de six administrateurs ;
- fixation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- pouvoirs.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège de Total Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil (République gabonaise), durant les quinze jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins trois jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

Les actionnaires désirant se faire représenter devront déposer, en sus du document précédent, leur pouvoir auprès de la représentation de la Société à Libreville (Immeuble Total Gabon - Département Gouvernance) ou auprès de BNP Paribas Securities Services, trois jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions prévues par les statuts. Un formulaire de vote par correspondance sera adressé par la Société à tout actionnaire qui en fait la demande et qui justifie de sa qualité d'actionnaire comme indiqué ci-dessus.

Pour les actionnaires qui ne pourront pas se rendre au Gabon à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire, notamment ceux résidant en France, un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions ainsi que la présentation faite en séance seront mis en ligne sur le site internet de Total Gabon après l'Assemblée générale.

Cette annonce est complémentaire de l'annonce légale faite en France dans le journal la Gazette du Palais.

Le Conseil d'administration.